

Compte rendu du conseil de l'Ecole Doctorale 3LA 12 avril 2011

Après la présentation des membres du nouveau conseil de l'ED, élu en janvier 2011 pour une durée de cinq ans, et l'annonce de la création à la rentrée 2011 du nouveau doctorat de musique au CNSMD, qui sera rattaché à l'ED 3LA, le conseil commence :

1) Le premier point abordé concerne les **formations** pour l'année en cours et pour l'année 2011-2012.

Il est rappelé que les doctorants doivent, durant leur cursus, faire une formation méthodologique et transdisciplinaire de 3 x 21 heures. L'Ecole doctorale offre, en 2010-2011, 5 stages (Base de données pour la thèse ; Traitement de texte pour la thèse ; ECRIS ; EDIS ; AIR (voir le détail sur le site)) qui peuvent être combinés avec ceux proposés par le PRES (voir site du PRES-UdL).

NOUVEAU : un stage dans le monde professionnel (en lien avec une professionnalisation plus forte des thèses) et en rapport avec l'objet de la thèse (lettre du directeur de thèse l'attestant) équivaldra, sous condition d'un nombre d'heures suffisant (équivalent deux semaines à temps plein minimum et rapport de stage signé), à un stage d'accompagnement de 21 h.

Parallèlement à ces trois modules d'accompagnement pour lesquels des dérogations (partielles ou totales) existent si le doctorant travaille, les doctorants doivent effectuer, au sein de leur laboratoire, une formation de spécialité de 80 heures confirmées par une attestation délivrée par le directeur de thèse et qui ne donnent lieu à aucune dérogation.

Deux nouveaux stages verront le jour en 2011-2012 :

L'équivalent du stage ECRIS pour les non francophones (qui aurait dû être ouvert cette année). Ce stage d'écriture scientifique longue pour les étrangers pourrait être disponible dès le niveau Master.

Un stage « isidoc't » sur la recherche documentaire (organisé par le SCD Lyon 2 et la BIU)

Il a en outre été proposé trois autres stages (réflexion en cours). Un stage pour la présentation orale en anglais, une introduction aux métiers académiques (pour ceux qui se destineraient à une carrière universitaire), et enfin un stage d'extraction de données, fréquences, statistiques, études de corpus, etc.

Concernant les différences de niveaux de compétence notées durant le stage de « Traitement de texte », le problème semble difficile à résoudre. La possibilité toutefois a été évoquée d'un stage réservé aux non francophones ou encore celle d'un stage de niveau 1 et un de niveau 2. Le format de 21 heures qui paraissait un peu long est intangible, le PRES considérant qu'en-deçà, la formation est insuffisante.

Enfin, pour les doctorants non francophones, le conseil a rappelé l'existence d'un stage linguistique du CIEF que prend en charge financièrement l'ED.

2/ Le deuxième point concerne les **projets** pour l'année 2011.

- Le premier est le colloque des doctorants organisé cette année par l'association *Les Têtes chercheuses* qui aura lieu début décembre et dont le thème est « L'exploration du corps dans les arts ».

- Le deuxième, dont l'intérêt a été largement souligné, est l'université d'été qui se tiendra à Ferney-Voltaire du 29 août au 2 septembre 2011. Cette université d'été – à l'organisation de laquelle prend part notre ED – est la première manifestation de l'Institut International du Livre. Elle portera sur le thème de la correspondance. Les doctorants intéressés devront faire acte de candidature (programme sur le site très bientôt). La restauration et l'hébergement seraient pris en charge par l'ED ou par l'Institut International du Livre. La participation à ce projet équivaldra à un stage de 21h, sous réserve d'un nombre d'heures suffisant.

NOUVEAU : dorénavant, une participation à une université d'été à l'organisation de laquelle prendra part l'ED sera validée comme un stage d'accompagnement de 21 h.

- Le troisième projet concerne la journée interdoctorale organisée par l'université de Saint-Etienne et l'Ecole doctorale de philosophie de Lyon 3. Le thème en est « Hasards et contraintes de la création ». Elle aura lieu le 25 novembre à Saint-Etienne. Cette manifestation présente l'intérêt de se situer au croisement de deux Ecoles doctorales et sera soutenue par l'ED.

projet : organiser à la rentrée 2011-2012 (sans doute en janvier) une journée de rentrée plus conséquente que les seules deux heures habituelles (réunion d'information, conférence, présentation de doctorants... : projet à l'étude)

projet à l'étude : comptabiliser les formations au cours du doctorat en ECTS (enquête en cours sur les équivalents crédits en Europe)

3/ Le troisième point de la réunion concerne **P'internationalisation**.

- Chaque établissement a sa propre politique interne (via les DRI). Il y a très peu d'actions au niveau du doctorat, l'essentiel des conventions étant dans le cadre des licences et des masters. Il sera nécessaire, avant d'entreprendre toute action d'ensemble, de faire le bilan des conventions internationales qui existent. Denis Reynaud, dorénavant en charge du dossier dans l'ED, présentera au prochain conseil un bilan de l'existant.

- Des bourses de région existent et sont, semble-t-il, sous-exploitées. Il faut donc inciter les doctorants à la mobilité internationale pendant leur thèse.

- Nous demandons aux directeurs de laboratoires de faire remonter (au moins annuellement) à l'ED l'information concernant les stages de doctorants étrangers dans leurs laboratoires.

4/ **le site de l'ED** vient d'être repensé (nouvelle maquette) ; rappel de l'importance pour les doctorants de visiter régulièrement le site internet de l'ED 3LA (<http://edhum.univ-lyon2.fr/>) qui permet, entre autres, de répondre à toutes les questions d'ordre administratif. La base de données (annuaire des thèses et des directeurs de recherche) est aussi un outil très utile pour les doctorants et pour les équipes pour percevoir de manière synthétique les pratiques au sein de l'ED.

5/ Le **budget** de l'ED pour l'année 2011 se monte à 39 751 euros. La plus grande part de ce budget est consacrée à l'aide aux doctorants (colloques, stages en bibliothèque ou sur le terrain, prêts inter-bibliothèques, etc.) et à leur formation (stages). Enfin, 5000 euros environ sont consacrés à l'équipement, et 2000 au personnel.

rappel : les colloques ou journées d'études des équipes de recherche ne sont pas financés par l'ED sauf s'ils sont fortement ouverts aux doctorants comme orateurs et s'ils recouvrent plusieurs disciplines de l'ED.

6/ Le sixième point concerne **le suivi des thèses** :

- La question de l'instauration d'une commission des thèses a été abordée mais elle semble très contraignante. A donc été proposée la constitution d'une commission *ad hoc*, constituée par les membres du bureau, qui se réunirait seulement en cas de litige (difficulté d'admission à l'entrée, dérogation au-delà de la quatrième année de thèse, litige entre le directeur et le doctorant...)

- pour éviter les abandons et les thèses qui durent trop longtemps, l'ED a décidé d'inciter très fortement les différentes équipes de recherche à donner la possibilité à tous les doctorants membres de leur laboratoire de présenter leurs travaux au moins une fois durant leur thèse. L'Ecole doctorale offrirait elle-même cette possibilité à ceux qui n'en auraient pas eu l'occasion au sein de leur équipe : les doctorants auront le choix entre un oral devant l'équipe de recherche à partir de la deuxième année et un compte rendu écrit de 4 à 5 pages sur l'avancée des travaux, en fin de deuxième année ou de troisième année transmis au directeur de recherche et à l'ED. Cela deviendra un requis pour la soutenance de la thèse.

-
Les réinscriptions dérogatoires en quatrième, cinquième ou sixième année se feront plus strictes avec un bilan détaillé de l'avancement de la thèse et un engagement du directeur de thèse par rapport à une date de soutenance.

La durée « idéale » de thèse (c'est un étalon mais qui devra être indiqué aux doctorants commençants) est fixée à quatre ans pour une thèse avec contrat doctoral et à cinq-six ans pour une thèse faite hors financement contractuel.

7/ La prochaine campagne des **contrats doctoraux** n'est pas encore ouverte, le PRES et les établissements n'ayant pas encore fixé le nombre de contrats ouverts en 2011-2012. Les informations devraient nous parvenir d'ici fin avril ; la procédure sera alors affichée sur le site et dans les secrétariats. Nous procéderons comme d'habitude : après réception des dossiers (vers la mi-juin), un premier jury se réunira par établissement pour classer les dossiers vers la fin juin puis un jury commun à l'ED (composés des treize enseignants-chercheurs ou chercheurs du conseil) se réunira vers le début juillet pour auditionner et classer les candidats retenus.

Rappel : il n'y a plus obligation de demander un contrat l'année suivant immédiatement l'obtention d'un master 2 ; l'ED a fixé à 14 la note minimale du master 2 pour pouvoir postuler à un contrat doctoral. Le master 2 doit être soutenu, avec relevé de notes à l'appui, lors des jurys de contrats. Par précaution, nous incitons les doctorant à ne pas s'inscrire en thèse **avant** de postuler pour un contrat car la règle est que le contrat doit être **signé** moins de six mois après la première inscription (or le délai entre l'obtention éventuelle d'un contrat et la signature est long).

Michèle Clément
Directrice de l'ED 3LA